

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024041204

Séance du 12/04/2024

Référence
2024041204

Objet de la délibération
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	19	16

Date de la convocation
06/04/2024

Date d'affichage
06/04/2024

Vote
Aux voix
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 3

L' an 2024 le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JOLY Julien, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Excusés : HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, REFFAS Alain ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à FOUQUART Paul, FLEUROUX/TORCK Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry.

Absent non excusé : LEBRUN/BOCQUET Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 13/04/2024

Et

Publication ou notification du :
13/04/2024

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	3 094 010.95 €	3 094 010.95 €
Section Investissement	2 717 926.07 €	2 717 926.07 €

Conformément à la réglementation, ce budget primitif comporte les annexes suivantes :

- Etat de la dette,
- Eléments du bilan en dépenses et en recettes,
- Opérations pour compte de tiers,
- Tableau des effectifs du personnel communal au 01/01/2024,
- Taux de contributions directes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/04/2024

Le Maire,

Thierry ROLLAND.



La secrétaire de séance,

Aurora PROUVEUR.